

# **MÉMOIRE SUR LA QUESTION DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ**

**Présenté à la Commission spéciale sur la question de mourir dans la  
dignité**

**Rédigé par Maxime Plamondon**

**Québec, juillet 2010**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation de l'auteur.....</b>	<b>3</b>
<b>Résumé du mémoire.....</b>	<b>4</b>
<b>Exposé général, aspect social.....</b>	<b>5</b>
<b>Aspect médical.....</b>	<b>7</b>
<b>Aspect religieux.....</b>	<b>11</b>
<b>Aspect juridique.....</b>	<b>12</b>
<b>Aspect psychologique.....</b>	<b>14</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>16</b>



## **Présentation de l'auteur**

---

Je me nomme Maxime Plamondon. J'ai dix-huit ans et suis étudiant en Arts et Lettres au Cégep de Limoilou. Les causes sociales me tiennent à cœur depuis de nombreuses années. Je prends régulièrement part à des débats sociaux et politiques, que ce soit au niveau de ma communauté, ou à l'échelle provinciale, comme en témoigne ce mémoire. Il est nécessaire, à mon sens, que la jeunesse s'implique activement dans le développement des débats de société, afin que notre vision des choses soit incluse dans la manière de penser et de faire les projets sociaux. Après tout, nous sommes appelés à être les citoyens de demain, il est donc primordial de forger le monde futur selon nos valeurs, en s'inspirant des réalisations de nos pères tout en innovant dans toutes les facettes de la société. Un sujet comme le suicide assisté est donc très important pour moi. Il représente également une occasion de montrer à tous que le Québec est un chef de file en ce qui à trait au respect des droits humains. Je vous présente donc aujourd'hui ce mémoire, en espérant que par ma mince contribution, je puisse aider la population à s'ouvrir à une opinion progressiste et empreinte de respect de la personne, mais également de démontrer que la jeunesse actuelle a, malgré les apparences, une opinion bien claire, qu'elle n'hésitera pas à défendre, pour le bien de notre société présente et future.

## **Résumé du mémoire**

Ce mémoire a pour but d'exposer une opinion critique quand à l'importance d'offrir à tous le droit d'une mort dans la dignité. S'il est des principes acquis dans notre société, ce sont bien ceux de la libre expression et du libre choix. Il est impossible, naturellement, qu'un individu détermine les conditions de sa venue au monde, il est cependant en son pouvoir de décider des conditions de sa mort. Pour ce faire, il a toutefois besoin d'un soutien matériel et moral, ce qui fait actuellement défaut à notre système. Je soulèverai dans ce texte, divers aspects, qui j'espère, sauront vous démontrer l'extrême importance de l'adoption d'une législation solide et sans faille en faveur de la décriminalisation de l'euthanasie. Je vous démontrerai également qu'il est nécessaire de revoir notre façon de voir la mort, au Québec. Actuellement observée dans son aspect le plus théorique, il est nécessaire de l'approcher sous un angle philosophique, et de comprendre, une bonne fois pour toute, qu'elle fait partie intégrante de la vie.

Ne pas s'ouvrir l'esprit, refuser de s'ouvrir à la souffrance des gens en posant, pour une fois, un geste concret, en société, c'est d'accepter, en tant que québécois, de reculer, de se considérer sur le plan de la dignité humaine, arriérés.

# EXPOSÉ GÉNÉRAL

## Aspect social

---

Au Québec, on meurt comme on peut, pour reprendre le propos de Jacques Languirand. Et il est vrai, qu'au Québec, on meurt comme on peut, et dans certains cas, on crève comme on peut. La plupart du temps, c'est dans la solitude et l'incompréhension que l'on aborde cette voie méconnue, angoissante. Et la vision de la mort que la société véhicule; celle d'un événement tragique, qu'il nous faut à tout prix fuir, n'aide en rien ceux qui ont à le traverser. Pourtant, en l'observant avec une parcelle de philosophie et de sagesse, on se rend compte que la mort n'est pas forcément ce monstre boursouflé, aux fondements purement rationnels tel qu'on nous la présente depuis des siècles.

La mort reste un sujet tabou, pour la majorité des gens. Autrefois, nous la vivions en communauté, lors des veillées au corps et à l'église. Mais cette réalité n'est plus, et maintenant, la mort et le deuil sont des réalités qui se vivent d'une manière personnelle, indistincte des autres. Ces grands rassemblements familiaux, où l'on se soutenait mutuellement, font désormais partie de la tradition. Et ceux qui nous quittent le font d'une manière personnelle, également. Nos mourants sont la plupart du temps seul, accompagnés de soignants remplis de bonne volonté, mais dont la formation est clairement inadéquate pour faire face à cette situation qui se veut d'abord et avant tout purement humaine, mais que l'on a dénaturée. L'imprévisibilité du départ d'un être vivant est un facteur qui est grandement négligé. Il en est de même pour les familles, dont les membres sont déconditionnés face à la mort. On la cache, on tente de la dissimuler le plus possible, dans de miteux CHSLD, ou dans des hospices mal famés. Et lorsque vient le temps de vivre le deuil, les gens font face au plus grand sentiment de vulnérabilité et de faiblesse de toute leur vie. On leur garroche (le terme est voulu) la réalité en pleine figure, puis on passe à un autre appel.

Dans une société moderne comme la nôtre, il est nécessaire d'assurer à chaque individu une qualité de vie décente. Et cette qualité de vie doit se traduire dans toutes choses du quotidien, dans toutes les choses qui font une vie complète. Et cela inclus la mort, qui n'est pas moins réelle parce qu'on décide de se fermer les yeux à son existence. Il n'y a rien de honteux à mettre fin volontairement à la vie de quelqu'un, si c'est pour un motif honorable et juste, comme celui d'abréger des souffrances que les fidèles du serment d'Hippocrate eux-mêmes ne peuvent atténuer.

## Aspect médical

Francis Bacon, philosophe anglais et l'un des pères de la pensée scientifique moderne, qui vécut au seizième siècle, dit un jour ceci : « *L'office du médecin n'est pas seulement de rétablir la santé, mais aussi d'adoucir les douleurs et souffrances attachées aux maladies ; et cela non pas seulement en tant que cet adoucissement de la douleur, considérée comme un symptôme périlleux, contribue et conduit à la convalescence, mais encore afin de procurer au malade, lorsqu'il n'y a plus d'espérance, une mort douce et paisible ; car ce n'est pas la moindre partie du bonheur que cette euthanasie [...]. Mais de notre temps les médecins [...], s'ils étaient jaloux de ne point manquer à leur devoir, ni par conséquent à l'humanité, et même d'apprendre leur art plus à fond, ils n'épargneraient aucun soin pour aider les agonisants à sortir de ce monde avec plus de douceur et de facilité* »

De deux choses l'une : Cette citation prouve indéniablement que ce débat n'est pas d'aujourd'hui. Ensuite, n'est-ce pas là un paragraphe plein de bon sens ? Peut-être me direz vous que l'avancement de la médecine n'était pas le même à cette époque qu'il ne l'est actuellement, mais la logique, elle, le gros bon sens, l'aspect purement humain de la question a-t-il tellement changé en cinq-cents ans, si ce n'est qu'il se retrouve actuellement paralysé par la morale délibérément hautaine de certains individus ? N'est-ce pas en effet le devoir de l'homme de médecine que de se faire le libérateur d'un malade, enchaîné et mis à genoux par la maladie et la souffrance ? Et ce, par tous les moyens possibles ? Bien que le défunt ne puisse vous parler, que pensez-vous qu'il puisse vous dire ? Merci. Merci d'avoir exercé votre profession jusqu'au bout, merci d'avoir eu le courage d'accepter que la mort n'est pas forcément un échec professionnel pour vous, mais bien un remède qui a su apaiser mon âme et mon corps torturé. Car oui, dans notre société, il est un fait acquis que la mort, médicalement parlant, est un échec, quelque chose dont on devrait presque avoir honte. La mort, pourtant, n'est pas un échec. C'est une étape de la vie d'une personne que l'on doit aborder avec le plus de respect possible. Et ce n'est pas en s'acharnant à soigner quelqu'un, ou encore en le laissant vivre

malgré son calvaire quotidien, qu'on fait montre de respect à l'égard de lui-même et de son existence. On parle sans cesse du caractère sacré de la vie dans ce débat. Est-ce que c'est de respecter ce caractère, que de nier que la mort fait partie intégrante de cette vie ? Elle n'aurait certainement pas cette signification sacrée si la mort n'existait pas pour en déterminer une fin et cela, il faut en prendre conscience. La mort n'est pas un moindre remède, c'est bien certain, mais s'en est un qui est parfois nécessaire et que l'on doit cesser de voir comme une condamnation.

La plupart des détracteurs à ce recours soutiennent que l'accord du droit d'une digne mort pour tous, entraînera la perte de contrôle des moyens utilisés pour mettre fin aux jours des grands malades et qu'au final, un individu pourrait se faire euthanasier pour une entorse lombaire. J'extrapole, naturellement, mais d'utiliser cet argument, c'est avancer, avant même que la mesure ne soit mise en place, que les spécialistes responsables de ces opérations n'auront aucun contrôle sur les lois régissant cette nouvelle réalité médicale et sociale, que les médecins ne feront preuve d'aucun jugement, d'aucun discernement dans l'exécution de leur tâche. Le droit à la mort n'est pas un médicament que l'on trouvera sur les tablettes d'une pharmacie. Ce n'est pas un bien qu'il sera possible de commander par Internet. On parle ici d'un dernier recours, offert uniquement aux personnes aux prises avec des troubles dont les conséquences directes ou indirectes ne peuvent être soulagées et dont la guérison n'est possible d'aucune manière connue de la médecine actuelle. Présentement, un médecin peut refuser d'aider quelqu'un à mourir, mais il ne peut lui refuser le droit de mourir. Qui plus est, je trouve qu'actuellement, il est carrément scandaleux que des gens soient forcés de mettre fin à leurs jours cachés, dans l'illégalité. Ils sont pratiquement considérés comme des parias, dans leur mort.

Les gens qui font la demande d'une telle fin sont à la base condamnés. Ils le savent pertinemment. Pourquoi alors les laisser endurer des souffrances qu'aucune personne parmi nous n'est en mesure de s'imaginer. Nous ne la ressentons peut-être pas, mais elle n'en est pas moins présente, psychologiquement parlant. Est-il humain de laisser ces malades dans de telles conditions? Nous nous targuons de vivre dans une société où le

respect des droits de la personne est une valeur sacré, il serait peut-être temps, sur ce point, d'en faire la démonstration.

Si le droit de mourir dignement est réglementé par une législation bien bâtie, encadré par des spécialistes du domaine, et que les cas ayant nécessité à l'heure actuelle un tel recours soient étudiés afin que des barèmes *clairs* et *précis* soient établis, il n'y a rien à craindre de quelconques formes de dérapages. À mon sens, c'est en ne légiférant pas, qu'il risque d'y avoir des pertes de contrôle. N'importe quel charlatan pourra décider de vendre la mort au coin des rues, à de pauvres gens qui ne savent plus vers qui se tourner pour cesser de souffrir. Nous ne pouvons, en tant que société, que retirer des bénéfices dans l'adoption d'une loi décriminalisant l'euthanasie. L'exemple le plus flagrant étant sans doute le désengorgement des établissements de soin à longue durée, ou sont dispensés des soins palliatifs. Et je vous entends déjà vous offusquez de tels propos. C'est bien normal, mais je vous demanderais d'abord de considérez les prochains points avant de porter un jugement; Ces soins palliatifs, offert à des gens dont l'état est irrécupérable, je les qualifierais d'acharnement thérapeutique. Le fait est que de continuer à prodiguer des soins à des gens chez qui ces traitements n'ont plus aucuns effets significatifs est tout simplement de la torture, de la forme la plus barbare qui soit. Imaginez-vous dans cette position, quelques instants. Leur départ, aussi malheureux soit-il, représentera de l'espace de plus pour d'autre patient, dont l'état peut être par chance, apaisé. C'est bien désolant d'en arriver à ce constat, mais que voulez vous, la gestion déficiente de ces établissements, conjuguée au fait que le Québec entre actuellement dans une période de vieillissement accrue de sa population nous force à constater les lacunes béantes au niveau des centres de soins pour ces personnes, trop souvent surpeuplés. J'en profite pour vous rappeler que 35 000 personnes décèdent annuellement de maladies susceptibles de nécessiter des soins palliatifs. Il n'y a pourtant dans la province que 600 lits disponibles.

Donc, considérant l'état actuel de ces dits centres, et la qualité des services qui y sont donnés, nous sommes en droit de nous questionner à savoir si dans certain cas, il est humain, non pas de s'acharner à traiter des patients, mais bien de les abandonner tout cours dans ces endroits, ou le personnel est loin d'être toujours qualifié pour répondre

aux besoins de ses bénéficiaires, et ou les conditions de travail de ce même personnel est dans bien des cas, très douteux (je rappelle qu'annuellement, seulement 10% des CHSLD québécois reçoivent la visite des inspecteurs gouvernementaux, qui sont au nombre de six, pour l'entièreté de la province). Sans parler des drames qui surviennent plus souvent qu'il ne devrait l'être. Un membre de ma famille a dû subir, il y a de nombreuses années de cela, des traitements pour un grave trouble de santé. Il n'acceptait pas cette maladie. Un jour, il a réussi à s'échapper et à s'enlever la vie. Comment se fait-il que des patients réussissent à s'échapper de centres de soins supposément sécuritaires? Nous donnons la responsabilité d'un être cher à des gens qui se disent de confiance, à l'état, et voilà ce qui arrive. Si le personnel qui le soignait avait eut une meilleure formation, qu'ils avaient réussi à lui faire comprendre doucement ce qui le rongait, et à l'accepter éventuellement, et surtout si la sécurité n'avait pas, semblerait-il, été déficiente, ce ne serait peut-être jamais arrivé. S'il est important de légaliser le suicide assisté, pour ceux dont les cas le nécessitent, il l'est tout autant de donner des soins palliatifs décent à ceux qui en ont besoin et dont la condition peut être traitée, ainsi que de donner de la considération et du crédit à ces gens qui se dévouent pour le bien-être de ces malades.

Considérons également le fait actuel du vieillissement de la population au Québec, et en Amérique du Nord. Nous devons nous faire à l'idée que de plus en plus de personnes se trouveront aux prises avec de graves maladies, dont les conséquences ne pourront malheureusement pas toutes être soulagées par les moyens médicaux disponibles actuellement. L'euthanasie, comme dernier recours face à des situations que rien d'autre ne peut plus changer, sera en quelque sorte le salut de nombre de ces personnes âgées, après tant d'année d'efforts de sacrifices envers leurs enfants, envers la société. Ces mêmes aînés qui ont contribué à bâtir la société dans laquelle nous vivons actuellement. N'est-ce pas notre souhait à tous, lorsque nous achèverons notre parcours sur Terre, que de pouvoir quitter l'esprit empreint de la même fierté avec laquelle nous nous sommes appliqués à bâtir notre vie ? Personne ne souhaite croupir dans une couche pleine d'excrément et d'urine pendant des heures; Pourquoi donc est-ce le cas de tant de malades, de nos jours ?

## Aspect religieux

---

Malgré le fait que nous vivions dans une société qui se réclame laïque, nombre de gens utilisent l'argument religieux pour tenter de faire échec à l'application d'un droit comme celui de mourir dignement. À ces gens, je répondrai ceci : Dans l'intérêt des souffrants et de leur famille, il est nécessaire de tenir la religion loin de la partie décisionnelle de ce débat, afin qu'il garde des proportions rationnelle et que les conclusions les plus objectives possibles en soient tirées. Le fait religieux étant lui-même purement irrationnel, il serait déplacé de considérer une quelconque morale dogmatique dans ce débat. Le bien-être d'un individu ne peut être jugé selon des critères propres à une doctrine. Qui plus est, aucune conclusion valable ne peut être tirée d'un débat qui aurait été influencé par la religion; on ne pourrait en effet imposer les conséquences d'une morale particulière à la société. Cependant, il est bien certain que spirituellement parlant, si la religion peut apporter un réconfort quelconque aux malades, on ne peut les en priver.

Mais il est définitif que la religion ne peut s'ingérer dans la manière d'une société moderne de voir la vie ou la mort. Laissons le soin aux personnes qui souhaite mettre fin à leurs jours pour des motifs raisonnables, le droit de décider par eux-mêmes plutôt que de tenter de leur imposer une façon de voir unique. Le seigneur guérit peut-être les maux de l'âme et de l'esprit, mais n'empêchera pas quelqu'un de souffrir le martyr de l'extérieur et d'avoir une condition de vie des plus misérables. Déjà que tout les hôpitaux du Québec débordent, je me demande bien ce que ce serait s'il fallait attendre l'intervention du Saint-Esprit pour soigner ces individus.

Nous ne sommes plus au temps où la société était soumise au diktat pontifical, sur la foi des croyances en le diable, l'enfer et de ce toutes ces chimères méphistophélique qui guetteraient les pauvres pécheurs n'ayant pas suivit les commandements de l'église, du temps de leur vivant.

## **Aspect juridique**

---

L'article 14 du Code Criminel du Canada prévoit que :

*Nul n'a le droit de consentir à ce que la mort lui soit infligée, et un tel consentement n'atteint pas la responsabilité pénale d'une personne par qui la mort peut être infligée à celui qui a donné ce consentement.*

En clair, un médecin qui, par exemple, injecterait une substance létale à un patient pourrait être reconnu coupable d'homicide volontaire, et condamné en conséquence, il en va de soi. (notons que l'application de cette loi relève toutefois de la compétence provinciale).

Je trouve ce fait très ironique, du fait que l'on peine à donner des sentences exemplaires à de vrais criminels, coupable de viols, de récidive d'ivresse au volant ou d'autres crimes du genre. Le médecin, dans tout les cas, a agi pour le bien de son patient, et de lui seul.

***Il est trois types de consentement à l'euthanasie qu'il faut observer.***

***1-L'euthanasie volontaire***, qui est pratiquée avec le consentement de la personne qui la demande. Il est pleinement capable, mentalement et physiquement, d'effectuer la demande.

***2-L'euthanasie non volontaire***, qui est pratiquée sur quelqu'un qui n'est pas pleinement capable d'effectuer la demande, mais qui a exprimé sa volonté sur ce choix auparavant.

***3- L'euthanasie non volontaire***, pratiquée sur quelqu'un qui n'est pas pleinement capable d'effectuer la demande et qui n'a jamais émit de volonté quant à ce sujet.

Dans le premier cas, l'individu est pleinement conscient de ce qu'il exprime. Si un médecin affirme que le cas du patient est effectivement sans rémission possible, et qu'il n'ira qu'en s'aggravant, La mort ne devrait pouvoir être refusée à ces gens, et aucune charges ne devraient être retenue contre le médecin pratiquant l'euthanasie. Dans le second cas, la personne ayant été prévoyante et exprimé ses intentions quant au cas où elle se retrouverait impotente et aux prises avec de très sévères limitations, nous ne devrions pas non plus lui refuser le droit à la mort digne. Il en va de même pour la

légalité de l'intervention pratiquée par le médecin. Quant au troisième cas, nous devrions nous poser la question suivante : La morale doit-elle primer sur le bien-être du patient ? Et dans un tel cas, la décision doit être prise dans leur bien, et leur seul bien, sans aucune interférence de critères extérieurs. Et la réponse que l'on en tire nous mène à la même conclusion que dans les deux cas de figure précédent; Le droit à la mort doit être accordé, sans que le médecin n'ait à craindre de représailles judiciaires.

Est-ce vraiment notre conception de l'humanisme et de la compassion? Accuser quelqu'un ayant voulu abrégé les souffrances d'un proche, déjà mort physiquement? Est-ce que des criminels beaucoup plus dangereux ne mériteraient pas plus l'attention des juges qu'un individu ayant fait montre de compréhension ? N'avons-nous pas des crapules plus fautives à juger en premier ? Je trouve répugnant de voir des gens accusés de meurtre par compassion, non pas qu'ils aient tués quelqu'un, mais bien de constater qu'on se permette de les taxer de meurtrier, de les juger et de les condamner. J'en viens qu'à me dire que le système de justice en lequel je croyais en mes années de jeune naïveté est tombé encore plus bas qu'il ne l'était déjà.

## Aspect psychologique

N'oublions pas non plus le soutien psychologique qu'il est nécessaire d'apporter à ces gens. Car au-delà de la souffrance physique, causée par la maladie, il y a également la souffrance psychologique. Et bien des patients, comme des soignants, se trouvent grandement démunis lorsque vient le temps de traiter ce genre d'affliction. La souffrance psychologique ravage parfois plus que la souffrance physique, tant l'isolement, le manque d'attention et l'incompréhension viennent peser de toute leur lourdeur sur les épaules de ces gens déjà courbés sous les assauts des afflictions. Ces deux aspects vont de paires, en quelque sorte. Et au-delà du fait de l'euthanasie, il est primordial d'entretenir des centres de soins de longue durée de qualité, avec des employés formés adéquatement et dont les qualités de travail seraient décentes. Il faut également briser les préjugés dont on taxe les gens aux prises avec de grandes souffrances. N'est-ce pas vrai que, si ils vous font la demande de la mort, vous penserez en vous-même, ou leur direz : Tu es sous l'effet des médicaments, ne t'en fait pas, tout ira bien plus tard. C'est par ce genre de jugement que l'on contribue à la démolition de la dignité de ces gens. Dignité qu'ils remplaceront par de la solitude, et qui les condamnera à mourir comme des chiens. Ils sont conscients pour la plupart de leur condition, mais quand même tenteraient-ils de vous la décrire, vous ne les croiriez pas. Imaginez vous un instant, vous êtes conscient, lucide, vous tenter de vous exprimer le plus clairement possible afin de mentionner votre désir de mourir, mais tout le monde pense que vous délirez, que vous êtes complètement drogué. Et sur cette base, on juge que vous n'êtes pas apte à prendre des décisions par vous-même. C'est par cette souffrance psychologique que l'on détruit encore plus nos malades.

Ces malades qui n'ont pas droit à la mort ici, au Québec, et qui en font le choix doivent s'exiler à des coûts exorbitants, en Suisse ou au Pays-Bas, pour bénéficier du droit de mourir dignement. Cela ne contribue en rien à apaiser la souffrance de leur esprit. Ne pensez-vous pas qu'ils préféreraient en finir chez eux, entourés de leurs proches, là où ils ont vécu toute leur vie. Il est déjà dur d'avoir à souffrir, de vivre avec les préjugés, et encore plus de se voir refuser la mort, qu'en plus, ils doivent finir leurs jours loin de la

terre qui les a vus naître. Nous ne pouvons plus refuser tel services à nos malades, à nos aînés. Gardons nos malades chez nous, est-il normal de les voir s'exiler pour qu'ils profitent d'un droit humain ? Nous avons bien assez de voir croître un tourisme médical aux conséquences douteuses, gardons nous bien de provoquer la naissance d'un commerce mortuaire.

## **Conclusion**

---

Au Québec, on meurt comme on peut.

Je l'ais dit plus tôt, et je le répète à nouveau, au Québec, on meurt comme on peut. Et plus souvent qu'autrement, on crève comme on peut. Mais cette situation doit changer. Notre vision de la mort doit changer. Nous devons la voir comme faisant partie de la vie, et non comme une entité séparée de celle-ci, nébuleuse et néfaste. C'est par cette acceptation du fait de la mort que nous parviendrons à offrir à nos malades une fin décente, nous serons en mesure de les soutenir jusqu'au dernier moment, et même de leur tenir le voile séparant la vie de la mort, afin que le passage se fasse tout en douceur. La décriminalisation de l'euthanasie n'est qu'un autre pas vers l'atteinte suprême des droits humains. Légaliser cette euthanasie, c'est d'accepter que toute chose à une fin, et que cette fin, parfois, il est nécessaire, et surtout, humain de la fournir à quelqu'un. Quant au domaine des soins palliatifs que l'on offre à ceux dont les souffrances peuvent être contrôlée, il est plus que temps de le réformer, de donner enfin des services à la hauteur de ce qui est investi dans le domaine de la santé et de ce à quoi s'attendent les bénéficiaires du dit système de santé. Et il est temps d'agir, plus que jamais, car mes parents à moi, et de tous ceux qui forment la jeunesse actuelle tendent à la vieillesse, et jamais je n'accepterai en tant que citoyen responsable et contribuable de les voir malmenés dans ces endroits décatis. Ce qui prouve, je le pense bien, que l'on peut être pour la légalisation de l'euthanasie sans pour autant négliger l'importance des soins palliatifs, qui seront toujours d'une grande importance au niveau des soins aux aînés et aux grands malades.

Car comme je le disais précédemment, c'est en refusant de s'ouvrir l'esprit, c'est en refusant de tenter de comprendre la souffrance des gens en posant, pour une fois, un geste concret, en société, que l'on accepte, en tant que québécois, de reculer, de se considérer sur le plan de la dignité humaine, arriérés.